

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020

Date convocation : 03 juillet 2020

Présents : Laurent BERNARD - Léa BOYER - René CHAZAUD - Gérard DIF - Claudine GASTINEAU - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD - Agnès MARION - Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représentés : Thérèse POYET par Gérard DIF

Secrétaire de séance : Gérard DIF

Le compte rendu du 12 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la désignation des délégués auprès du CLIC.

Vote des taux d'imposition 2020

Les taux en vigueur sont maintenus à savoir :

Taxe d'habitation : 8,99 %

Taxe foncière bâtie : 13,73 %

Taxe foncière non bâtie : 50,22 %

Budgets primitifs 2020

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2020 :

- **Budget Commune** : la section de fonctionnement s'équilibre à 435 000 € et la section d'investissement à 326 000 €.

Les principaux investissements sont les travaux de voirie, la statue du faucheur et l'enfouissement des réseaux route de Picherande et chemin du cimetière.

- **Budget Assainissement** : la section de fonctionnement s'équilibre à 22 500 € et la section d'investissement à 18 500 €.

- **Budget Eau** : la section de fonctionnement s'équilibre à 114 000 € et la section d'investissement s'équilibre à 57 000 €.

- **Budget Lotissement** : la section de fonctionnement s'équilibre à 89 357.01 € et la section d'investissement s'équilibre à 53 357.01 €.

Subvention d'équilibre

Accord du Conseil Municipal pour le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe de l'eau sur le Budget Principal de la commune pour un montant de 10 000,00 €uros. Cette somme sera reversée au budget annexe d'assainissement.

Subvention de la commune sur le budget Annexe du Lotissement

Accord du Conseil pour le versement d'une subvention d'exploitation du Budget Principal de la commune sur le Budget Annexe du lotissement pour un montant de 17 000.00 €uros.

Programme de voirie 2020

La commission d'appel d'offre, lors de sa réunion en date du 07 juillet 2020 à 15 heures, a décidé d'ouvrir le marché à négociation tel que stipulé dans l'article 7 du règlement de consultation.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Convention de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration au bourg de Saint-Donat

Le Conseil décide de la construction d'une nouvelle station d'épuration et approuve la convention de maîtrise d'œuvre établie par le bureau d'études SAFEGE pour un montant de 16 699.20 €uros.

Le diagnostic assainissement réalisé en 2018 par le bureau d'étude SAFEGE a montré que la station était saturée et qu'elle devait être remplacée.

Cantine scolaire : choix d'un nouveau prestataire

Accord du Conseil pour confier la fourniture des repas de la cantine scolaire à la boucherie CHABORY - route du Mont-Dore - 63680 LA TOUR d'AUVERGNE, moyennant un coût de 5.50 €uros TTC le repas.

Cette prestation permettra ainsi d'éviter tout risque sanitaire que pourrait engendrer une préparation sur place.

Cantine scolaire : tarifs des repas

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 et par conséquent d'appliquer les tarifs suivants :

- 48,50 € par mois et par élève, sur la base de 10 mois, pour les élèves fréquentant la cantine régulièrement ;
- 4,30 € le prix du repas journalier pour les enfants de 2 ans scolarisés en toute petite section (TPS) qui ne fréquentent pas régulièrement la cantine ;
- 15.00 € par mois et par élève, sur la base de 10 mois, pour les élèves fréquentant la cantine régulièrement et ayant un régime alimentaire dont le repas est fourni par les parents ;
- à 4,30 € le prix du repas journalier en précisant que cette formule doit rester exceptionnelle.

Renouvellement du contrat de travail de l'agent périscolaire

Avis favorable du Conseil pour renouveler le contrat de l'agent périscolaire en place pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2020.

Démarches dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi

L'emploi en contrat aidé, occupé depuis le 1er avril 2017 par l'agent technique polyvalent, arrive à échéance le 30 Septembre 2020 et ce contrat ne peut plus être renouvelé.

Le Conseil décide de ne pas procéder à un nouveau recrutement avec ce type de dispositif.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) : renouvellement des membres

Conformément au Code Général des Impôts, le Conseil Municipal a proposé :

<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
CHAUDAUD René - Pommier - 63680 Saint-Donat	CHARBONNEL Laurent – Bertinet - 63680 Saint-Donat
MARION Eric - L'Escluse - 63680 Saint-Donat	COUDERT André – Peut – 63680 Saint-Donat
BERNARD Daniel - Suchères - 63680 Saint-Donat	POYET Dominique – Le Couvent – 63680 Saint-Donat
DIF Gérard - La Pruneyre – 63810 Bagnols	MARION Arnaud - Le Sac – 63680 Saint-Donat
BELLON Maurice - Chez le Berche - 63680 Saint-Donat	BOUCHERON Daniel – Pleaux – 63680 Saint-Donat
GUILLAUME Jean-François - Vigier - 63680 Chastreix	LADÉVIE Yannick – Crespy – 63810 Bagnols
GREGOIRE Robert - Pommier - 63680 Saint-Donat	MATHIEU Daniel – Jouvion – 63680 Saint-Donat
EGAL Thierry - Augères Hautes - 63680 Saint-Donat	GOMINARD Yves - La Montagne de Gines – 63680 Saint-Donat
VERGNE Dominique - Le Bourg - 63680 Saint-Donat	BENOIT Claude – Roche Montagne - 63680 Saint-Donat
VERGNE Marie-Claire - Espinassade - 63680 Saint-Donat	RANON Christophe - Le Bourg – 63680 Saint-Donat
PHÉLUT Frédéric - Chaussidoux - 63680 Saint-Donat	MARCHE Marie-Hélène - Le Bourg - 63690 Tauves
BERNARD Yves - Lusclade - 63680 Saint-Donat	MARION François - Le Sac - 63680 Saint-Donat

Demande de participation financière du GAEC de l'Espinassade pour l'installation d'une réserve d'eau incendie
Avis défavorable à la demande de participation financière du GAEC de l'Espinassade pour l'installation et l'entretien d'une réserve d'eau incendie.

Désignation des délégués auprès du CLIC "Sénior Montagne"

Madame Thérèse POYET et Madame Gisèle JUILLARD sont désignées déléguées auprès du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

Conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel et indemnisation des repas


Accord du Conseil Municipal pour le remboursement des frais de déplacement et d'indemnisation des repas des agents de la collectivité.

Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel (dernière revalorisation : arrêté du 26 février 2019).

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 17,50€ par arrêté ministériel (arrêté du 11 octobre 2019).

Affiché le 24 juillet 2020

Le Maire,


Laurent BERNARD.

